

Savigny-le-Temple, le 10 décembre 2024

Objet : Évolutions du règlement intérieur des temps périscolaires et du portail famille

Chers parents,

Vous avez pu prendre connaissance du nouveau règlement intérieur des temps périscolaire entré en vigueur à la rentrée de septembre 2024, à l'exception de la partie relative aux conséquences financières, qui ne le sera qu'à compter du 1^{er} janvier 2025.

Durant cette période intermédiaire, la ville a souhaité vous accompagner au travers de nombreux dispositifs : distribution du nouveau règlement avec des questions/réponses, mise en place d'une permanence en soirée tout au long du mois de septembre, envoi de près de 1300 courriers d'information (aux familles présentant des anomalies au titre des réservations/annulations) et un travail informationnel quotidien réalisé par nos équipes périscolaires.

Ces différents dispositifs ont été l'occasion de recueillir vos retours et propositions afin de poursuivre la co-construction du règlement et nous vous en remercions. A ce titre et après un avis favorable des associations de parents d'élèves, nous avons apporté plusieurs modifications au règlement que vous trouverez ci-joint. Ces dernières permettront de mieux prendre en compte vos contraintes du quotidien tout en poursuivant notre objectif de garantir un maximum de places disponibles pour les accueils du mercredi et des vacances.

En parallèle, nous avons œuvré à l'amélioration du portail famille avec la mise en ligne dès le 6 janvier 2025 d'une version plus ergonomique et intuitive du portail. Cette nouvelle version sera suivie au cours du premier trimestre 2025 d'un gain de performance et de fluidité qui devrait vous permettre de réaliser plus facilement et sereinement vos démarches.

Ce travail, que nous avons engagé depuis le début de l'année 2024, sera poursuivi tout au long l'année à venir afin de continuer à améliorer la qualité de votre service public.

Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, je vous prie d'agréer, chers parents, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de l'Éducation,



Philippe PORTIER